

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du lundi 6 octobre 2025**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 159 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Betty CARVOU - Jean-Pierre CESARO - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Maeva GAUTELIER - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Fabienne QUIEVREUX - René RAIMONDI - Magali RAMOS - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Jean-Pascal GOURNES - Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Mireille BALLETTI représentée par Emilie CANNONE - Sébastien BARLES représenté par Aïcha SIF - Mireille BENEDETTI représentée par Michel ROUX - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Anne MEILHAC - Sabine BERNASCONI représentée par Pierre LAGET - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Jacques BOUDON représenté par Marc FERAUD - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - René-Francis CARPENTIER représenté par Martial ALVAREZ - Martin CARVALHO représenté par Philippe KLEIN - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Roland CAZZOLA

représenté par Doudja BOUKRINE - Saphia CHAHID représentée par Laurence SEMERDJIAN - Philippe CHARRIN représenté par Patrick GHIGONETTO - Sophie CHAVE représentée par Betty CARVOU - Marie-Ange CONTE représentée par Roger PELLENC - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Claude FERCHAT - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Christian DENANS représenté par Anne REYBAUD - Bruno GILLES représenté par Catherine PILA - Magali GIOVANNANGELI représentée par Nathalie LEFEBVRE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Nicolas ISNARD représenté par David YTIER - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Louis VINCENT - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Remi MARCENGO représenté par Bernard DEFLESSELLES - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Marie MARTINOD représentée par Frédéric GUELLE - Sandrine MAUREL représentée par Didier REAULT - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Yves MESNARD représenté par José MORALES - Yves MORAINÉ représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Lourdes MOUNIEN représentée par Eric SEMERDJIAN - Grégory PANAGOUDIS représenté par Christian AMIRATY - Patrick PAPPALARDO représenté par Eléonore BEZ - Anne-Laurence PETEL représentée par Amapola VENTRON - Agnès PEYRONNET représentée par Vincent LANGUILLE - Patrick PIN représenté par Michel ILLAC - Bernard RAMOND représenté par Jean-François CORNO - Maryse RODDE représentée par Hatab JELASSI - Denis ROSSI représenté par David GALTIER - Michèle RUBIROLA représentée par Christine JUSTE - Paul SABATINO représenté par André MOLINO - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie BRAISE - Guy TEISSIER représenté par Solange BIAGGI - Anne VIAL représentée par Laure ROVERA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas BAZZUCCHI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Romain BRUMENT - Laure-Agnès CARADEC - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Sylvaine DI CARO - Monique FARKAS - Agnès FRESCHEL - Sophie GRECH - Jean-Christophe GRUVEL - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Jessie LINTON - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - Pascale MORBELLI - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT - Marie-France SOURD GULINO - Marcel TOUATI - Catherine VESTIEU - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nathalie TEISSIER représentée à 10h25 par Christian PELLICANI - Gérard AZIBI représenté à 10h41 par Lisette NARDUCCI - Caroline MAURIN représentée à 11h29 par Alexandre DORIOL.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Gérard FRAU à 11h08 - Corinne BIRGIN à 11h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**MOB-002-18637/25/CM**

**■ Approbation d'une convention avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur relative à la mise en œuvre d'une tarification combinée ZOU + réseau RTM de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**142554**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence collaborent depuis de nombreuses années pour faciliter et augmenter l'usage des services de mobilité alternative sur leur territoire. A ce titre, de nombreux produits tarifaires combinés avantageux sur le plan financier ont été créés associant le TER à un ou des réseaux de transport collectif organisés par la Métropole.

En 2003, une convention avait été conclue entre la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, SNCF et la RTM pour proposer un abonnement combiné mensuel TER + réseau RTM. Elle est renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Les titres combinés permettent à l'usager de bénéficier d'une réduction par rapport à la simple addition des prix publics des abonnements, ferroviaire d'une part, et urbain d'autre part. Les abonnements existants combinant le réseau ferroviaire et le réseau RTM sont les suivants :

- Abonnement mensuel : L'usager prend à sa charge l'abonnement mensuel ferroviaire et une partie forfaitaire de 22 euros TTC sur les 49,50€ euros correspondant à l'abonnement PASS 30 JOURS sur le réseau RTM. Il bénéficie donc d'une réduction de 27,50 euros. Celle-ci est prise en charge par la Région à hauteur de 50% du prix public de l'abonnement, soit 24,75€ par abonnement. Le différentiel résiduel de 2,75€ par abonnement est pris en charge par la Métropole Aix Marseille-Provence.
- Abonnement annuel : L'usager prend à sa charge l'abonnement annuel ferroviaire et une partie forfaitaire de 216 euros TTC sur les 480€ euros correspondant à l'abonnement PASS ANNUEL POUR TOUS sur le réseau RTM. Il bénéficie donc d'une réduction de 264 euros. Celle-ci est prise en charge par la Région à hauteur de 50% du prix public de l'abonnement, soit 240€ par abonnement. Le différentiel résiduel de 24€ par abonnement est pris en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le contrat liant la Région et son opérateur ferroviaire va être modifié et les modalités de reversement de recettes ne seront plus applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Dans ces conditions et afin que les usagers puissent continuer à acheter leur titre combiné, il est proposé d'approuver une convention entre les deux Autorités Organisatrices de mobilité (Région Provence Alpes-Côte d'Azur et Métropole Aix-Marseille-Provence). Elle prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Signé le 6 octobre 2025**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 8 octobre 2025**  
**Publié le 08 octobre 2025**

- La délibération n° FBPA-008-17532/25/CM du Conseil de la Métropole du 27 février 2025 portant délégation de compétences du Conseil à la Présidente de la Métropole ;
- La délibération n° MOB-002-18182/25/CM du Conseil de la Métropole du 26 juin 2025 relative à la création de produits tarifaires destinés au dispositif de « gamification » métropolitain et mise à jour de la gamme - Approbation de l'annexe tarifaire des transports métropolitains.

### **Où le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence collaborent depuis de nombreuses années pour faciliter et augmenter l'usage des services de mobilité alternative sur leur territoire ;
- Qu'il est de l'intérêt des usagers réguliers de transports urbains d'utiliser, selon leurs déplacements, tous les modes collectifs mis à leur disposition ;
- Qu'il convient d'approuver la convention avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur relative à la mise en œuvre d'une tarification combinée ZOU + réseau RTM de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvée, la convention ci-annexée, relative à la mise en œuvre d'une tarification combinée ZOU + réseau RTM de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

#### **Article 3 :**

Les recettes correspondantes seront constatées au budget annexe Transports de l'exercice 2026 en section de fonctionnement : Chapitre : 70, Nature : 7061.

Les recettes relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « entretenir et exploiter les réseaux de transport » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7MPS – 7MPO – 7MPE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS